



Sas et présidence tournante

Par **steph1775**, le **12/10/2010** à **21:44**

Bonjour,

Nous sommes actuellement en train de rédiger nos statuts pour une SAS entre 2 Associés (un président et un dg)

Nous souhaiterions instaurer une présidence tournante entre les 2 fonctions.

je sais que les statuts peuvent le prévoir (ce qui est déjà le cas)

mais chaque année (lors du changement de président) doit ont avertir le greffe du tribunal de commerce pour une modification de K bis (et donc s'acquitter du montant de 200 euros pour changement de président)

merci de votre aide,

bien cordialement,

stephane clousier

Par **Ymo**, le **15/10/2010** à **15:14**

La réponse est oui, vous devez faire les démarches auprès du Greffe puisqu'il s'agit d'un changement de mandataire social

Par **steph1775**, le **15/10/2010** à **15:17**

merci !